



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026\_041  
EHPAD LES FONTAINES – DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

L'an deux mil vingt-six, le 14 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice : .....43  
 Conseillers présents : .....36  
 Pouvoir(s) : .....7  
 Votants : .....43

**Conseillers présents :**

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, M. PERDRIAU Jean-Francois, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, M. HOSTIER Gérard, Mme TESSIER Elodie, M. BRIAND Tony, M. DERICKXSEN Georges, M. ERMINE Benoit, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHABIN Nathalie, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme RIVENEAU Annie, Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia, M. BODIN Christophe, M. MAINFROID Stéphane, Mme RETHORE Lucie, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. GERMAIN Pierre, Mme JEANNETEAU Charlotte, M. POTIER Timéo, Mme VIAL Claire, Mme LÉZÉ Maryline, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, M. CHÂTILLON Jean-Yves, Mme COTTIN Séréphine,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

M. VERGER Albéric a donné pouvoir à M. BOISIAUD Jean-Pierre,  
 M. BOISTEAU Eric a donné pouvoir à à Mme CHARDON Joyce Eloho,  
 Mme PHILIPOT Morgane a donné pouvoir à Mme BURON Christelle,  
 Mme BEAUVILLAIN Céline a donné pouvoir à Mme CHABIN Nathalie,  
 Mme KAYNAR Hatice a donné pouvoir à Mme TEMPLÉ Marie-Laure,  
 M. AUBRY François a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique,  
 Mme ROSEAU Pascale a donné pouvoir à CHATILLON Jean-Yves.,

**Secrétaire de séance :**

JEANNETEAU Charlotte

**DELIBERATION N°DCM2026\_041**  
**Ehpad Les Fontaines – Désignation de représentants**

**Rapporteur : Véronique LANGLAIS**

En tant que collectivité de rattachement, la commune des Hauts-d'Anjou dispose de 3 représentants au conseil d'administration de l'Ehpad Les Fontaines dont le Maire.

Le conseil d'administration de l'Ehpad délibère notamment sur le budget, le projet d'établissement, les conventions, les admissions et les grandes orientations de l'établissement,

Il est proposé de procéder à la désignation de ces représentants.

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.315-12 et suivants relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux

Vu les statuts de l'EHPAD Les Fontaines de Châteauneuf-sur-Sarthe,

Vu le courrier du directeur de l'établissement du 16 mars 2026 sollicitant la désignation de représentants de la commune au sein du conseil d'administration,

Considérant les candidatures de Mesdames Véronique LANGLAIS, Marie-Laure TEMPLÉ et Anne BORDRON,

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- De désigner les membres suivants comme représentants au conseil d'administration de l'EHPAD Les Fontaines :
  - o Mme Véronique LANGLAIS
  - o Mme Marie-Laure TEMPLÉ
  - o Mme Anne BORDRON

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 20 avril 2026

**Véronique LANGLAIS**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**



*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 avril 2026*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 20 avril 2026*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*